

Préface

Ernest Zeys

DANS **LA KABYLIE ET LES COUTUMES KABYLES 2003**, PAGES 7 À 8
ÉDITIONS **ÉDITIONS BOUCHÈNE**

ISBN 9782356760753

Date de mise en ligne : 01/01/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/la-kabylie-et-les-coutumes-kabyles-tome-1--9782356760753-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions Bouchène.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

PRÉFACE

Lorsque je fus chargé, il y a huit ans, du cours de *Droit musulman et de Coutumes indigènes*, à l'École de Droit d'Alger, l'idée me vint naturellement de faire à mes élèves quelques leçons sur les *Kanoun* kabyles. Mon titre même m'y obligeait. En admettant que la doctrine juridique codifiée par les quatre imams orthodoxes méritât le nom de *droit écrit*, et que celle, plus moderne et moins scientifique encore, des dissidents du M'zab pût, en tenant compte du Nil, être rattachée à la première, les *Kanoun* des Berbères de la Grande Kabylie, de la Petite Kabylie, de l'Aurès, du Chenoua, de la confédération des Beni-Snous, constituaient évidemment les *Coutumes indigènes* que j'avais reçu la mission d'enseigner.

De l'Aurès on savait peu de chose, en 1881. Le connaît-on mieux aujourd'hui? Je veux bien le croire, mais sans conviction extraordinaire. Ce qui est certain, c'est que, pauvres, disséminés sur un sol peu productif, les Aurasiens vivent d'une vie publique très rudimentaire; que leurs Kanouns, se ressentant de cette indigence, réservent peu de surprises à ceux qui auront, dans l'avenir, la curiosité de les étudier en jurisconsultes.

Quant aux insignifiantes agglomérations du Chenoua, et à celles, totalement arabisées des Beni-Snous, elles ne comportent aucune étude juridique.

Le champ de mes investigations était donc nettement délimité. Mon effort devait se porter sur la Kabylie proprement dite, celle dont on voit les cimes neigeuses se profiler dans le ciel bleu, au-dessus des flots bleus du golfe d'Alger, celle où le Berbère est demeuré surtout fidèle à ses origines encore mystérieuses, où il offre le spectacle intéressant du jeu de ses institutions séculaires.

Là, d'ailleurs, bonne fortune notable, la voie où j'allais m'engager avait été tracée déjà; j'avais à ma disposition un guide sûr, l'excellent ouvrage de MM. Letourneux et Hanoteau, *La Kabylie et les Coutumes kabyles*.

Des deux savants auteurs, l'un m'était connu de réputation. Sorti de l'école polytechnique, qui donne des savants et des héros à la France, il avait passé la plus grande partie de son utile existence en Algérie; il avait été commandant supérieur à Fort-National même. Son esprit chercheur et *trouveur* s'était appliqué à l'étude de la langue de ses administrés; il possédait à fond leurs mœurs; il s'était berbérisé à leur contact. L'autre avait été mon chef, au début de ma carrière. J'avais appris, non seulement à l'aimer, mais à admirer de près sa rare compétence juridique, la sûreté de son jugement,

l'élégance et la précision de son style. Ne disait-on pas jadis de lui, à Bône, qu'il avait une *spécialité universelle* ?

Un livre issu d'une pareille collaboration devait être remarquable à tous égards. Aussi bien j'en avais apprécié, de vieille date, la solidité, pour l'avoir consulté comme magistrat. Il ne me manquait, pour le juger définitivement, que de l'avoir lu d'une seule haleine.

J'entrepris aussitôt cette lecture. J'en fus émerveillé et... découragé. Il ne me restait rien à faire. Certes mes prétentions étaient modestes. Je n'avais jamais songé à découvrir l'Amérique après Christophe Colomb. Mais encore, malgré ma modestie, ne pouvais-je me réduire à paraphraser ce qui était la clarté même. Je fermai le livre, bien décidé à abandonner mon projet. On ne refait pas ce qui est parfait.

Mon ancien chef, devenu mon ami, m'a fait le grand honneur de me demander quelques mots de préface, destinés à être imprimés en tête de la seconde édition de *La Kabylie*. J'avais, pour répondre à son désir, écrit une vingtaine de pages, où je m'ingéniais à peindre le Berbère en pied, avec ses vices et ses vertus, son mahométisme *nettoyé*, son humeur processive, sa verbosité, son âpreté au gain et à l'épargne, son dédain pour la femme et pour la famille, sa force de résistance contre la fatigue, sa sobriété, son farouche amour de l'indépendance ; — où je décrivais la genèse du Kanoun, né *de quo plerumque fit*, conservé dans la mémoire des hommes par le procédé des rhapsodes homériques. J'ai tout jeté au feu. Le livre dit bien mieux que moi ce que je voulais dire. J'y renvoie le lecteur.

La Kabylie n'avait qu'un défaut : elle était devenue introuvable en librairie. Cette seconde édition m'ôte même le droit de chercher querelle, sur ce point, à MM. Hanoteau et Letourneux. Ils sont à l'abri de toute critique.

E. ZEYS,

PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'ALGER,
PROFESSEUR HONORAIRE À L'ÉCOLE DE DROIT D'ALGER.

Juillet 1889.

Lorsque j'ai écrit la notice qui précède, j'étais loin de m'attendre à ne la voir imprimée qu'après le décès de M. Letourneux. Sa robuste santé était de celles qui défient les années et la maladie. Je viens de relire ces quelques pages avec tristesse, me demandant si j'ai à modifier mes appréciations premières. Elles étaient, elles demeurent l'expression d'un sentiment profond : ce que je disais de lui vivant, je puis le maintenir aujourd'hui qu'il n'est plus. La vérité est une, elle garde son autorité après la mort. Les amis de l'illustre et regretté savant auront au moins une consolation : son œuvre de prédilection, replacée dans toutes les mains, n'est plus exposée à périr.

Juin 1893.